



# Santé et Qualité de Vie au Travail

Paris, le 17 juin 2014

L'accord de Branche relatif à la Santé et la qualité de vie au travail vient de faire l'objet d'une opposition majoritaire de trois organisations syndicales (CGT, FO et SUD). De fait, cet accord est réputé « non écrit » !

La Fédération CFDT santé sociaux, signataire de cet accord, dénonce l'irresponsabilité de ces organisations syndicales.

Deux années de négociation avaient permis de transcrire dans cet accord les dispositifs en réponse à une des préoccupations principales des salariés du secteur, à savoir « leur santé et leurs conditions de travail ».

Cet accord visait entre autre à :

- Améliorer la qualité de vie au travail et les conditions dans lesquelles ils exercent leur travail
- Améliorer les dispositifs de préservation de la santé et la qualité de vie au travail
- Leur permettre d'agir sur le contenu et l'organisation du travail afin d'en améliorer les conditions
- Mettre en place des groupes d'expression des professionnels à propos de leur travail
- Acquérir des bases en prévention des risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention des risques psycho-sociaux ....

Alors que la sinistralité en matière d'accident, maladie, incapacité, invalidité et son cortège de misères ne fait que croître.

Alors que les résultats des régimes de prévoyance dans le rouge, depuis plusieurs années, montrent l'urgence à mettre la prévention des risques professionnels comme une priorité.

**Cet accord dont l'objectif premier était d'améliorer la situation dans toutes les entreprises du secteur sanitaire, social et médico-social vient d'être sabordé.**

Ainsi, les conditions de travail vont pouvoir continuer à se dégrader, la santé des salariés à s'altérer et les employeurs vont pouvoir continuer à ne rien faire...

**Dans ce contexte, la fédération CFDT santé sociaux refuse de négocier sur la santé et la qualité de vie au travail dans les 5 conventions collectives composant la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale.**